ANNEXES

ANNEXE I



Certificats d'économies d'énergie

Programme n° PRO-INNO-09

ALVEOLE

1. Secteur d'application

Innovation portant sur la mobilité économe en énergies fossiles par l'usage du vélo.

2. Dénomination et objet

Programme d'innovation « ALVEOLE » porté par la SAS ROZO et la Fédération française des Usagers de la Bicyclette qui vise la mise en place d'emplacements vélos équipés et/ou sécurisés notamment auprès du parc social français, des établissements d'enseignement, en voirie et à proximité des pôles d'échange multimodaux. L'installation des emplacements est complétée par un accompagnement des usagers, vers une mobilité autonome, économe et écologique. Il permettra également la mise en place de soutiens pour l'appui au développement du vélo (réparations, reprise en main, stationnement temporaire, etc).

Le programme ALVEOLE a pour objectifs la mise en place de 25 000 nouveaux emplacements vélos équipés et/ou sécurisés, le soutien à la réparation d'au moins un million de vélos pour les opérations engagées avant le 31 décembre 2020 ainsi que la sensibilisation et l'accompagnement à l'éco mobilité de 18 650 usagers.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 16 TWh cumac sur la période 2019-2021.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les versements effectués à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2021, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, et conformément à la convention signée entre l'Etat, ROZO, la Fédération française des Usagers de la Bicyclette et les autres parties concernées.

4. Volume de certificats en kWh cumac

V	=	C	/	(en € HT / kWh cumac) 0.005
Volume de certificats		Contribution (en €)		Facteur de proportionnalité